

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 A
20H30

COMPTE-RENDU

Présents :

Mrs Denis HUIN - Patrice BRICKERT - Idir ZATOUT - Matthieu COLLIN - Jean-Pierre SIDEL - Samuel DELETTRE - Rémy ANTOINE - Frédéric PERNIN - Sylvain LENTENGRE - Mickaël CHENAL - Yannick GOLIOT

Mmes Emilie GEORGES - Françoise DESCHEEMACKER

Procuration : Nadine MARTIN à Jean-Pierre SIDEL

Absent excusé : Yannick GOLIOT

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2022
2. Projet MAM : compte-rendu de la réunion avec l'architecte
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021
4. Renouvellement de la prise en charge de la carte de transport scolaire
5. Finances publiques : provisions pour créances douteuses
6. Finances publiques : admission en non-valeur de produits irrécouvrables
7. Participation financière aux voyages scolaires
8. Questions diverses
 - Devis portes écoles
 - Vente terrain de La Corvée B 833 et 913
 - Recensement de la population

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2022

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 – Projet MAM : compte-rendu de la réunion avec l'architecte

Suite à la réunion avec M. Jean-Marc HEYDT, architecte, le Maire présente brièvement le projet de plan pour la construction de la MAM sur la commune.

Il confirme l'accord du certificat d'urbanisme sur la parcelle B 264.

Une réunion est programmée samedi le 17 septembre 2023 à 10 h avec l'architecte qui soumettra son projet de MAM au conseil ainsi que son coût afin de pouvoir demander les subventions à la CAF au titre du plan Rebond, à la MSA, à la Région au titre de Clim Action, la DETR et à la Communauté d'Agglomération au titre du Fonds de concours.

3 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2021

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau étant à charge de la commune, un résumé est présenté aux conseillers.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adopté à 14 voix POUR (13 + 1 procuration)

4 - Renouvellement de la prise en charge de la carte de transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune prend en charge, depuis quelques années, le transport scolaire des élèves domiciliés à La Bourgonce se rendant aux collèges et aux lycées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle la prise en charge de la carte de transport scolaire, d'un montant de 94,- € pour les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans domiciliés dans la commune.

5 – Finances publiques : provisions pour créances douteuses

En début d'année, M. Jardel, inspecteur divisionnaire à la trésorerie de Saint-Dié, avait demandé d'ouvrir des crédits au compte 6817, correspondant à des provisions sur créances douteuses. Ces provisions sont des opérations semi-budgétaires. La somme de 1 000,- € au compte 6817 avait été votée au budget primitif 2022. Le mandatement de cette somme devant être accompagné par une délibération, le conseil est appelé à délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le mandatement de 1 000,- € au compte 6817, provisions pour créances douteuses.

Adopté à 14 voix POUR (13 + 1 procuration)

6 – Finances publiques : admission en non-valeur de produits irrécouvrables

La trésorerie de St Dié a transmis une liste de titres irrécouvrables à admettre en non-valeur. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non valeur.

Ces pièces correspondent à la liste des produits irrécouvrables n° 5501170133 pour une valeur totale de 531,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, admet en non valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 531,00 €,

Adopté à 14 voix POUR (13 + 1 procuration)

7 – Participation financière aux voyages scolaires

En 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une subvention aux élèves participant aux voyages scolaires, versée aux familles sur présentation d'un justificatif du collège ou lycée et d'un R.I.B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 35,00 € à chaque famille pour les voyages scolaires effectués par les collégiens et lycéens.

8 – Questions diverses

Devis portes école : plusieurs devis pour des portes en aluminium allant de 7 821,98 € à 12 100,80 €. Voir avec KP Ouvertures si le tarif du devis est toujours d'actualité. Voir pour des subventions.

Vente terrain de La Corvée parcelle B 833 et B 913 : il s'agit de gestion de patrimoine donc pas de TVA. Sur conseil de M. Jardel, demander une évaluation au Service des Domaines pour fixer un prix.

Recensement de la population : du 19 janvier au 18 février 2023 : à la recherche de 2 agents recenseurs.

Dissolution du CCAS : les conseillers sont contre car ce serait la fin du bénévolat au CCAS.

Un conseiller demande si la commune pouvait faire un point sur les consommations électriques et mettre en place un groupe de travail pour trouver des solutions de réduction énergétique.

A LA BOURGONCE, le 12 septembre 2022

Le Maire,

Denis HUIN

